

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

R-4119-2020

Présentation de la preuve AHQ-ARQ modifiée
Marcel Paul Raymond

2 septembre 2020

Plan de la présentation

- 1. Recommandations/Conclusions maintenues**
- 2. Prévision de la demande**
- 3. Acquisition d'approvisionnements pour l'année 2020-2021**
- 4. Application de la formule paramétrique**
- 5. Optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance**

1. Recommandations/Conclusions maintenues

Mémoire de l'AHQ-ARQ (C-AHQ-ARQ-0012, pp. 36-38):

- 11 Recommandations/Conclusions
- Recommandations maintenues:
 - Préviation de la demande: #1 et 3
 - Ajustement tarifaire en transport pour l'année 2020-2021: #8
 - Redondance à l'usine LSR: #11

2. Prévvision de la demande

2. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir de mettre à jour les prévisions des scénarios A et B (et d'autres au besoin) en vue de l'audience débutant le 31 août prochain.

De plus, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de lui demander également une prévision sur la période couverte par le Plan à partir des informations les plus à jour dont disposera Énergir au début de l'audience débutant le 31 août prochain en termes d'hypothèses sur la pandémie et d'hypothèses économiques.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE PRÉSENTÉ LE 20 AOÛT 2020 (B-0164, ANNEXE 1)

2. Pr evision de la demande (suite)

Pr eoccupations de l'AHQ-ARQ:

- Pas de correction sp eciale   la pr evision de la demande pour corriger le fait que les ventes annuelles ont  t  sous-estim es dix fois au cours des onze derni eres ann ees. (B-0128, p. 10, r eponse 6.2 et NS 30 ao ut 2020, pp. 210-215).
- Effet sur les pertes de clients si les tarifs augmentent de fa on trop consid erable en 2020-2021. (p. ex. NS 30 ao ut 2020, p. 76)

3. Acquisition d'approvisionnements pour l'année 2020-2021

4. Étant donné qu'Énergir n'a pas démontré le besoin d'acquérir une capacité de transport pour les mois de décembre 2020 et de mars 2021, l'AHQ-ARQ est d'avis que les scénarios 1 et 2 de l'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan sont trop pessimistes.

B-0128 p. 15, réponse 8.2 et NS 1^{er} septembre pp. 41-49, pour les scénarios 1 et 2:

- Le besoin est exprimé en bloc pour les 4 mois d'hiver
- Énergir ne regarde pas s'il serait suffisant, par souci d'optimisation, de ne considérer des achats que pour les seuls mois de janvier et février
- Pas d'information sur le coût additionnel ni la valeur ajoutée en termes de fiabilité des mois de décembre et mars

RECOMMANDATION 4 MAINTENUE

3. Acquisition d'approvisionnements pour l'année 2020-2021 (suite)

5. Étant donné l'absence de démonstrations suffisantes, l'AHQ-ARQ est d'avis que les modalités du scénario 3 de l'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan ne sont pas suffisamment justifiées.

B-0128, p. 15, réponse 8.3 et NS 1^{er} septembre, pp. 49-53:

- Pas d'étude exhaustive pour déterminer les besoins de trois et de cinq jours
- La prime fixe pour trois ou cinq jours est similaire

RECOMMANDATION 5 MAINTENUE

3. Acquisition d'approvisionnements pour l'année 2020-2021 (suite)

6. Pour les motifs évoqués dans la section 3.1 de son mémoire, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas approuver l'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan.

RECOMMANDATION 6 MAINTENUE

3. Acquisition d'approvisionnement pour l'année 2020-2021 (suite)

7. L'AHQ-ARQ est d'avis que, dans le contexte actuel, Énergir doit lever l'option qu'elle a contractée sur un service de pointe de 1 074 10³m³/jour pour l'année 2020-2021 avant la date limite pour le faire, à défaut de quoi l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas en reconnaître les coûts.

- Scénario défavorable: le besoin baisse à 353 10³m³/jour (vs 1 074) (B-0190, p. 5)
- PIB du scénario défavorable : 0,56 % pour 2020-2021 (B-0182, p. 6)
- PIB prévu au 15 juin 2020: -7,0 % pour 2020 et 6,2 % pour 2021 (B-0164, p. 5)
- PIB prévu au 1^{er} septembre 2020: -6,7 % pour 2020 et 5,5 % pour 2021 (B-0192)

RECOMMANDATION 7 MAINTENUE

4. Application de la formule paramétrique

9. L'AHQ-ARQ prend acte qu'Énergir procédera en août 2020 à une mise à jour de la formule paramétrique ce qui, de l'avis de l'AHQ-ARQ, devrait aider au maintien des tarifs pour l'année 2020-2021 tel qu'elle le recommande à la section 2.3 de son mémoire.

- Mise à jour effectuée par Énergir le 20 août 2020 (B-0171)
- La hausse des tarifs pour l'année 2020-2021 passe de 3,77 % à 3,87 % (B-0164, p. 7)

RECOMMANDATION 9 COMPLÉTÉE

5. Optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance

10. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'exiger le plus tôt possible un plan de travail précis sur la question de l'optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance, prévoyant notamment le cadrage des travaux (« scoping ») pour approbation par la Régie, une revue de la littérature et la tenue d'une séance de travail pour la présentation des résultats.

- Pour cinq des six types de services rendus par Énergir, celle-ci facture directement à ses clients les coûts encourus:
 - Pas ou peu d'incitatif à l'optimisation en absence d'indicateurs de performance
- Le PDG d'Énergir ne semble pas avoir d'indicateurs de performance sur l'approvisionnement optimal de tels services (NS 31 août 2020, pp. 50-55)

5. Optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance

- Application d'une stratégie et de méthodes systématiques tels qu'adoptées (NS 1^{er} septembre, p. 57)
 - Mais la stratégie et les méthodes sont-elles optimales? Difficile à dire en absence d'indicateurs de performance
- Pas d'utilisation de méthodes d'optimisation/programmation mathématique (NS 1^{er} septembre, p. 57)

5. Optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance (suite)

- Exemples de non-optimisation
 - Achats de service de pointe pour les quatre mois d'hiver sans évaluer les besoins par mois (diapo 6)
 - Pas d'étude exhaustive pour déterminer les besoins de trois et de cinq jours du service de pointe (diapo 7)
 - Limite non évaluée sur l'ajout de capacité en service de pointe mentionnée par Énergir (B-0190, p. 7; NS 1^{er} septembre, pp. 69-70)
 - Ne pas considérer de revente de transport sur le marché secondaire (NS 1^{er} septembre, pp. 84-87)
 - Imposition de contraintes "artificielles" (p. ex. ligne ci-dessus et certaines contraintes de gestion des entreposages, voir notamment B-0128, pp. 19-26)

5. Optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance (suite)

- L'AHQ-ARQ pourra analyser une partie de la performance avec le prochain rapport annuel
- Proposition d'indicateurs de performance par Énergir au plus tôt lors de la cause tarifaire 2022-2023 (NS 1^{er} septembre, pp. 61-69)

RECOMMANDATION 10 MAINTENUE